

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 22 OCTOBRE 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 36

Nb. de représentés : 6

Nb. d'absents : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux octobre à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 42/2077 :

Réhabilitation des équipements sportifs de la Ligne des Bambous et aménagement d'un espace de détente - Approbation du plan de financement prévisionnel

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. FERDE Thérèse (par M. MINATCHY Mariot), GUIEN Marie Claire (par M. DAMOUR Kichena), PERIANAYAGOM Albert (par M. TAN Willy), MALET Viviane (par M. LORION David), HOARAU Berthe Denise (Mme PAPY Anne Marie), BELLON Stéphen (par Mme AHO NIENNE Sandrine).

ABSENTS :

MM. MOREL Didier, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, BOYER Thierry.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 27 octobre 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 octobre 2025.



Le Maire,

Accusé de réception en préfecture
974-219-00000-2025-2077-DE
Date de réception en préfecture : 27/10/2025
Date de réception en préfecture : 27/10/2025

David LORION

Affaire n°42/2077 : Réhabilitation des équipements sportifs de la Ligne des Bambous et aménagement d'un espace de détente - Approbation du plan de financement prévisionnel.

Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée que, dans le cadre de la politique communale de rénovation du patrimoine sportif, la Ville de Saint-Pierre a engagé un projet de réhabilitation des équipements implantés à proximité du collège de la Ligne des Bambous.

Ces infrastructures, particulièrement sollicitées par les usagers, présentent un état de dégradation avancé, générant des risques accrus d'accidents. Il apparaît donc indispensable d'y réaliser des travaux de rénovation.

Parallèlement, la Ville prévoit l'aménagement d'un espace de détente à destination des collégiens, de leurs familles ainsi que des habitants du quartier.

Les travaux envisagés portent sur les volets suivants :

- **Espace de détente** : création d'un cheminement piéton, installation de mobilier urbain (tables et bancs), construction d'un muret destiné au stockage des bornes de tri, entretien et taille des arbres existants ;
- **Terrain de football** : pose d'un revêtement en gazon synthétique, remplacement des mâts d'éclairage par des dispositifs LED à faible consommation énergétique, remplacement de la clôture existante ;
- **Plateau noir** : aménagement d'un cheminement piéton sécurisé pour les collégiens, application d'une résine sportive sur la surface, remplacement de la clôture et modernisation de l'éclairage par des équipements LED.

Le coût estimatif des travaux s'élève à **1 420 000.00 €**. Ce projet bénéficie d'un financement du **DEPARTEMENT DE LA REUNION**.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- | | |
|------------------------|-----------------------------|
| ➤ DEPARTEMENT : | 1 000 000.00 € HT (70.42 %) |
| ➤ COMMUNE : | 420 000.00 € HT (29.58 %) |

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le plan prévisionnel de financement précité ;
- **DE SOLLICITER** le **DEPARTEMENT DE LA REUNION**, sur ce projet ;
- **DE L'AUTORISER** lui, l'élu délégué, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dument habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à **SIGNER**, sur le fondement des conditions qui sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, les documents se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



David LORION